

DEPARTEMENT DES LANDES
ARRONDISSEMENT DE DAX
COMMUNE DE BEYLONGUE

MAIRIE DE BEYLONGUE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 mai 2019 à 20 H

Nombre de conseillers élus

11

Conseillers en fonction

11

Conseillers présents et représentés

9

Sous la présidence de M. Jean Marc BROUCH, maire.

Membres présents : Mme Christine BAYLE - Mme Karine MARION - Mme Céline DANTHEZ - Mme Chantal QUENTEL - Mme Aurélie BOULIN - M. Christophe BOUHEYRE - M. Cyril DUPIN - M. Sébastien LUXEY

Etaient Absents : M. Grégory HARDY- M. Olivier MORLAES

Secrétaire de séance : Mme Christine BAYLE

Date de convocation : 25 avril 2019

Délibération Composition Conseil Communautaire de la CCPT

Monsieur le Maire expose que tous les EPCI à fiscalité propre seront concernés par la recomposition de leur organe délibérant en 2020.

Un arrêté préfectoral fixant la répartition des sièges entre les communes devra être pris avant le 31 octobre 2019, pour une entrée en vigueur en mars 2020, quand bien même l'EPCI choisirait de conserver, lorsque cela est possible, la répartition actuelle des sièges.

Monsieur le Maire précise que le nombre de sièges et leur répartition peuvent être fixés selon 2 modalités :

- la répartition en application du droit commun (règle du tableau), ce qui, localement, conduirait à une assemblée communautaire composée de 33 membres, contre 37 à ce jour ;
- la répartition des sièges selon un accord local conclu avant le 31 août 2019. Cet accord doit respecter le principe général de proportionnalité édicté par le Conseil Constitutionnel.

Dans ce cadre, les communes du Pays Tarusate, en lien avec la Communauté, sont appelées à procéder, par accord local, à la détermination du nombre et de la répartition des sièges au sein du conseil communautaire selon les dispositions prévues au I de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Monsieur le Maire précise que cet accord doit être adopté par la moitié des conseils municipaux regroupant les deux tiers de la population totale de l'EPCI ou par les deux tiers des conseils municipaux regroupant la moitié de la population totale de l'EPCI.

Dans le strict respect des règles édictées par la loi, Monsieur le Maire soumet au conseil municipal la proposition d'accord local ci-dessous présentée :

Commune	Nb de conseillers communautaires
Audon	1
Bégaar	2
Beylongue	1
Carcarès-Sainte-Croix	1
Carcen-Ponson	1
Gouts	1
Laluque	2
Lamothe	1
Lesgor	1
Le Leuy	1
Meilhan	2
Pontonx-sur-l'Adour	5
Rion-des-Landes	5
Saint-Yaguen	1
Souprosse	2
Tartas	6
Villeneuve	1
TOTAL	34

L'assemblée, après en avoir délibéré DECIDE, à l'unanimité, de fixer le nombre et la répartition des délégués tel qu'il s'appliquera après le renouvellement des conseils municipaux en mars 2020 comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

Organisation des cérémonies du 8 mai 2019

L'inauguration dudit monument aura lieu avant la cérémonie commémorative du 8 mai. Rendez-vous est donné à la population à 11h devant la mairie.

Le président de l'Amicale des Anciens Combattants de Beylongue, M. Gilbert Brocas, a invité le dernier survivant de la guerre 39-45, à savoir M. Maurice Dupouy âgé de 97 ans.

Les cérémonies seront suivies de l'habituel pot de l'amitié à la salle des fêtes.

Avant cela, les conseillers municipaux vont découvrir le monument le lundi 06 mai à 19h et le lendemain la dernière touche sera apportée avec la plantation des fleurs et des cyprès, l'apport de cailloux fins qui seront sur l'ensemble du parterre.

Organisation des élections européennes

Elles auront lieu le dimanche 26 mai 2019 de 8h à 18h. 2 équipes sont constituées pour assurer l'ouverture du bureau de vote durant cette amplitude.

La première de 8h à 13h sera constituée de Mmes Christine BAYLE, Karine MARION et Chantal QUENTEL et de M. Sébastien LUXEY.

La seconde de 13h à 18h sera composée de Mme Céline DANTHEZ et de Ms Christophe BOUHEYRE, Olivier MORLAES et Jean Marc BROUCH.

Le dépouillement présidé par Monsieur le Maire aura comme membres du bureau Ms Christophe BOUHEYRE et Cyril DUPIN, comme secrétaire Mme Christine BRAZEILLES et comme scrutateurs Mmes Céline DANTHEZ et Karine MARION.

Organisation de la Fête des mamans

Monsieur le Maire rappelle que chaque année depuis le début de la mandature, la municipalité organise la fête des Mamans et souhaite que cela perdure.

La réception aura lieu à la salle des fêtes le **samedi 25 mai 2019**. Un bouquet sera offert aux nouvelles mamans de l'année comprise entre mai 2018 et mai 2019.

Soupe de Champagne et toasts salés et sucrés pour régaler les invitées.

Monsieur le Maire fait le flyer et se charge de le faire distribuer.

Divers

Avancement des projets

City Park

Plusieurs sociétés ont été contactées, les devis arrivent et de nouveaux rendez-vous sont pris. Le projet est en bonne voie.

Accessibilité

Le devis de la société Bautiaa TP est arrivé, il s'élève à 14 777 € TTC.

Nous sommes en attente d'un devis pour construire une terrasse devant le foyer rural le rendant aussi accessible aux handicapés.

La place de stationnement "Handicapé" sera située entre la salle des fêtes et le foyer rural.

Cailloux

Le Conseil Municipal a décidé l'achat de cailloux pour réparer les chemins, 4 semi-remorques seront livrées le vendredi 3 mai 2019. Trois le seront dans des chemins décidés en conseil et le quatrième sera déchargé au dépôt du cimetière.

Table des délibérations de la séance du 02 mai 2019

- Composition Conseil Communautaire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 3 juin 2019 à 20h00.

Handwritten signatures in blue ink, including names like 'L. B...', 'P...', 'L. B...', and 'B...'. There are also some illegible scribbles and initials.